

**Plan de formation**  
**Relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale**

**Horticultrice ou Horticulteur AFP**  
**Extrait pour l'orientation paysagisme**



*du 31 octobre 2011*

## Table des matières

Introduction .....	3
Profil de la profession .....	3
Orientations.....	4
Remarques au sujet des compétences opérationnelles .....	4
Vue d'ensemble de la méthode Triplex .....	6
Profil de qualification .....	7
Partie A: Compétences opérationnelles et objectifs de formation .....	8
Objectifs généraux, particuliers et évaluateurs .....	9
Compétences méthodologiques (CM) .....	27
Compétences sociales et personnelles (CSP).....	28
Niveaux de taxonomie .....	29
Partie B: Tableau des leçons de l'école professionnelle .....	30
Partie C: Organisation, répartition et durée des cours interentreprises .....	31
Partie D: Procédure de qualification .....	34
Annexe .....	38

## Introduction

### I. Profil de la profession

***Le jardin est le dernier luxe de notre temps  
car il exige ce qu'il y a de plus précieux dans notre société:  
du temps, de l'attention et de l'espace  
(Dieter Kienast, traduction libre)***

**Les hortultrices ou les horticulteurs AFP** s'occupent principalement des plantes ainsi que de leurs milieux de vie naturels et aménagés.

Ils produisent des plantes ou créent et entretiennent des aménagements à l'intérieur ou à l'extérieur. L'enthousiasme pour leur profession s'exprime par le plaisir à travailler avec les plantes et les matériaux et par la connaissance qu'ils en ont, ainsi que par le plaisir à travailler en équipe. La contribution individuelle de chaque collaborateur conduit au succès du résultat final, aussi bien en production de plantes qu'en paysagisme.

#### **Complexité des activités**

Les hortultrices ou les horticulteurs AFP exécutent différentes tâches, aussi bien en production de plantes qu'en paysagisme, au sein d'un processus de travail global. A cet égard, ils sont souvent confrontés à de nouvelles situations mais aussi à des répétitions.

#### **Autonomie dans l'exécution des tâches**

Le travail dans les établissements horticolas ainsi que dans les entreprises de paysagisme et de création de jardins requiert une grande capacité à travailler en équipe et un comportement responsable. Les hortultrices ou les horticulteurs AFP sont solidairement responsables des processus de l'entreprise et sont aptes à mettre consciencieusement en pratique les instructions de leurs supérieurs.

#### **Sécurité au travail**

L'exécution des différentes tâches quotidiennes des hortultrices ou des horticulteurs AFP est liée à différents risques. Les hortultrices ou les horticulteurs AFP sont conscients des dangers lors de l'utilisation de machines, de matériaux et de moyens auxiliaires et mettent en œuvre les mesures légales appropriées de protection pour leur personne et leur entourage de manière conséquente et prévoyante.

Plan de formation hortultrice ou horticulteur AFP

### **Comportement écologique**

Les hortultrices ou les horticulteurs AFP travaillent étroitement avec la nature et l'environnement et sont conscients de l'influence des comportements nuisibles pour l'environnement. Ils se tiennent strictement aux instructions de leurs supérieurs ainsi qu'aux prescriptions légales et contribuent ainsi à la protection durable de l'environnement.

## **II. Orientations**

### **Orientation paysagisme**

L'hortultrice ou l'horticulteur AFP orientation paysagisme participe aux travaux en équipe de création et d'entretien de jardins dans des espaces publics ou privés.

Ils soutiennent de manière déterminante l'avancement des travaux lors de la construction de chemins, de places, de murs ou d'aménagement d'espaces verts. Ils travaillent à l'extérieur par tous les temps et utilisent, en plus de leur force physique, différentes machines et engins.

## **III. Remarques au sujet des compétences opérationnelles**

Les compétences opérationnelles se divisent entre compétences professionnelles, méthodologiques ainsi que sociales et personnelles. Elles permettent à une personne disposant d'une formation reconnue d'exercer avec compétence la profession d'hortultrice ou d'horticulteur AFP et de se positionner sur le marché du travail.

### **Compétences professionnelles**

Conformément à la méthode Triplex, le plan de formation pour les hortultrices ou les horticulteurs AFP est divisé en objectifs généraux, particuliers et évaluateurs. Les objectifs généraux et particuliers s'appliquent indifféremment aux trois lieux de formation. Les objectifs évaluateurs sont formulés spécifiquement pour les trois lieux de formation: école professionnelle, entreprise et cours interentreprises. Il est ainsi possible de s'assurer que chaque lieu de formation est à même de remplir sa fonction et que la coopération entre eux est assurée.

Plusieurs objectifs particuliers sont associés aux objectifs généraux qui pourront alors être concrétisés à leur tour par des objectifs évaluateurs mesurables. Les objectifs évaluateurs dans l'entreprise représentent les buts proprement dits de la formation. Les objectifs évaluateurs de l'école et des cours interentreprises, ayant une fonction de soutien, permettent d'atteindre ces buts.

Les **objectifs généraux** décrivent de façon générale les compétences ou l'idée fondamentale d'un domaine de compétence et justifient de façon générale la nécessité, pour les futurs professionnels, d'acquérir les compétences nécessaires. Ils décrivent les situations pouvant se présenter dans l'exercice de la profession, les conclusions générales ou les normes et en tirent les conséquences pour la formation d'hortultrice ou d'horticulteur AFP.

Les **objectifs particuliers** concrétisent les objectifs généraux et indiquent aux futurs professionnels comment se comporter dans des situations professionnelles. Les objectifs particuliers découlent de situations à gérer qui font l'objet de l'objectif général. Ils décrivent une faculté d'adaptation qui doit permettre aux personnes en formation d'agir dans une situation réelle. Les objectifs particuliers se distinguent par les caractéristiques suivantes:

- ils permettent de prédire la propension à adopter certains comportements;
- ils déterminent la forme de réaction que l'on attend de la personne en formation dans une situation donnée;

## Plan de formation hortultrice ou horticulteur AFP

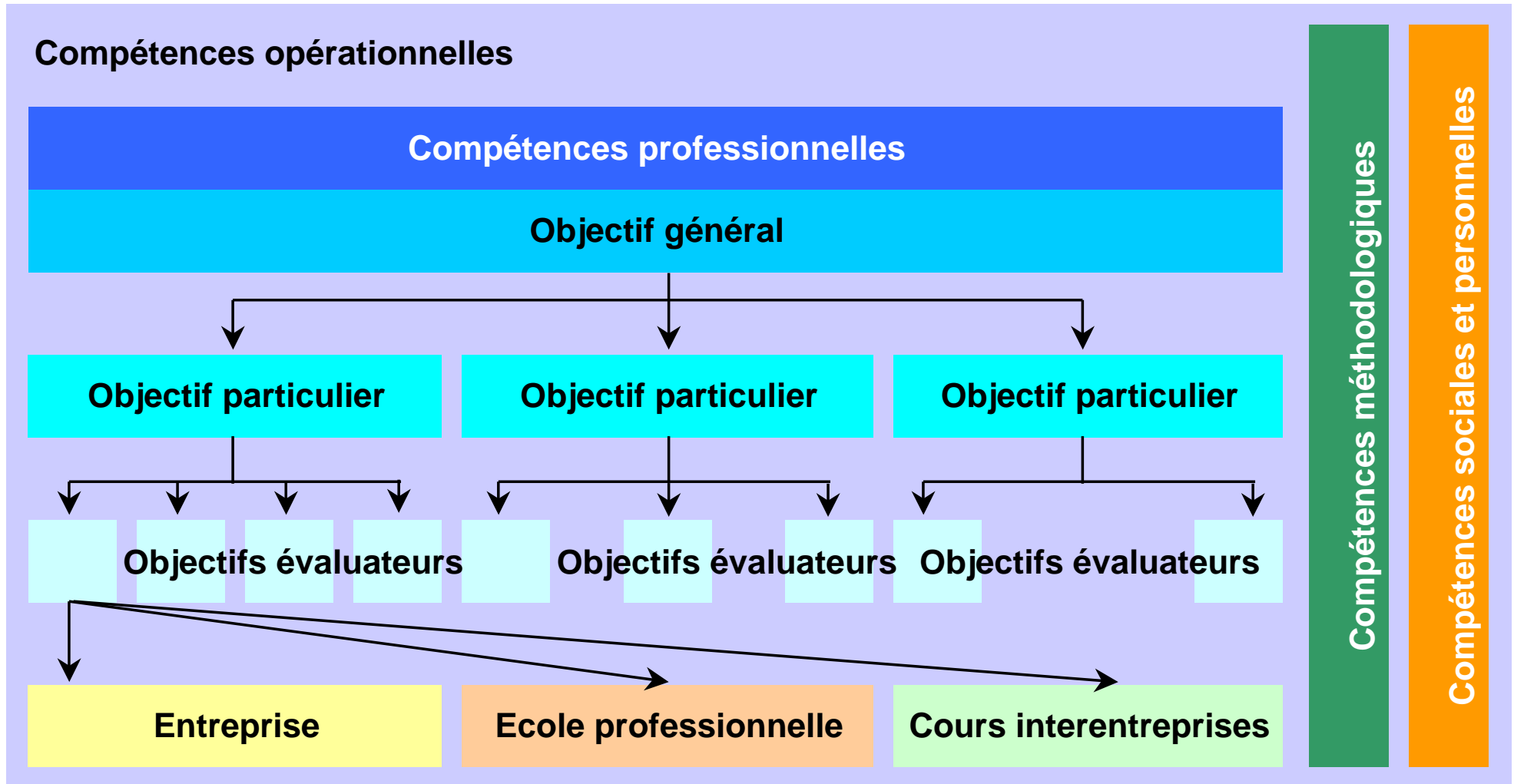
- ils décrivent les dispositions, les attitudes ou d'autres caractéristiques d'ordre supérieur.

Sur le plan des objectifs particuliers, les compétences méthodologiques, sociales et personnelles nécessaires seront promues durant la formation, conjointement aux objectifs évaluateurs (voir pages 27 & 28).

Les **objectifs évaluateurs** décrivent les tâches individuelles mesurables en général, ainsi que le comportement observable des hortultrices ou des horticulteurs AFP concrétisant les objectifs particuliers.

Le niveau de difficulté de chaque objectif évaluateur est indiqué par des degrés de compétence (taxonomie) (voir page 29).

#### IV. Vue d'ensemble de la méthode Triplex



## V. Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

Les objectifs généraux correspondent aux domaines de compétences opérationnelles et les objectifs particuliers aux compétences opérationnelles.

Orientations	PA	Paysagisme
	PR	Production de plantes

Domaines de compétence opérationnelles	Compétences opérationnelles				
	1	2	3	4	5
1.1 Préparation de livraisons	1.1.1 Préparer des marchandises PR	1.1.2 Charger des marchandises PR	PA		
1.2 Travaux d'entretien dans l'entreprise	1.2.1 Entretien des surfaces en dur de l'entreprise PR	1.2.2 Entretien du dépôt, l'atelier et les surfaces de culture PR	1.2.3 Entretien des machines, les véhicules et les outils PR	1.2.4 Eliminer les matériaux de manière écologique PR	PA
1.3 Travaux de plantation et de semis	1.3.1 Préparer les surfaces de plantation et de semis PR	1.3.2 Planter des végétaux PR	1.3.3 Aménager des gazons et des prairies PR	1.3.4 Préparer des récipients pour la plantation PR	1.3.5 Entretien des plantes et des surfaces plantées PR
1.4 Nutrition et protection des plantes	1.4.1 Nourrir les plantes PR	1.4.2 Protéger les plantes PR	1.4.3 Réguler les herbes indésirables PR	PA	
1.5 Connaissances et utilisation des plantes	1.5.1 Nommer les plantes PR	1.5.2 Utiliser les plantes PR	PA		
1.6 Entretien de jardins et d'espaces verts	1.6.1 Entretien des surfaces engazonnées et les prairies PR	1.6.2 Tailler des plantes PR	1.6.3 Arroser les espaces verts PR	PA	
1.7 Aménagement de jardins et d'espaces verts	1.7.1 Effectuer des travaux du sol PR	1.7.2 Poser des revêtements et des bordures PR	1.7.3 Construire des fondations PR	PA	
1.8 Production de plantes	1.8.1 Former des plantes PR	1.8.2 Cultiver des plantes PR	1.8.3 Effectuer des travaux d'empotage PR	PR	
1.9 Multiplication de plantes	1.9.1 Semer des plantes PR	1.9.2 Diviser des plantes PR	1.9.3 Produire des boutures PR	1.9.4 Multiplier par bouturage PR	PR

# Plan de formation horticultrice ou horticulteur AFP

## Partie A: Compétences et objectifs de formation

### Vue d'ensemble des compétences

Numéro de l'objectif général

#### Plan de formation horticultrice ou horticulteur AFP

<b>Objectif général</b>	<b>1.2</b>	<b>Travaux d'entretien dans l'entreprise</b>				<b>Titre de l'objectif général</b>		
		Les prestations économiques ne peuvent être apportées de manière optimale que si les conditions cadres de l'entreprise sont idéales. L'utilisation de manière écologique des ressources prend de plus en plus d'importance. Les horticultrices et horticulteurs AFP assurent le déroulement sans faille des processus d'entreprise. Ils soignent et entretiennent les installations d'entreprise, les machines, les outils et les surfaces de culture et éliminent les matériaux de manière écologique.				<b>Objectif général</b>		
<b>Objectif particulier</b>	<b>1.2.1</b>	<b>Entretien des surfaces en dur de l'entreprise</b>				<b>Titre de l'objectif particulier</b>		
		Les horticultrices et horticulteurs AFP entretiennent les surfaces en dur de l'entreprise et exécutent les mesures de service d'entretien d'hiver selon les directives de l'entreprise.				<b>Objectif particulier</b>		
		<b>2 Compétence méthodologique</b> 2.2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes 2.2.2 Sécurité au travail et protection de la santé 2.2.3 Comportement écologique		<b>3 Compétences sociales et personnelles</b> 3.3.1 Comportement indépendant et responsable 3.3.3 Comportement soigneux 3.3.4 Apprentissage tout au long de la vie		<b>Compétences méthodologiques, sociales et personnelles par objectif particulier</b>		
<b>Objectif évaluateur</b>		<b>Entreprise</b>	<b>Tax</b>	<b>CIE</b>	<b>Tax</b>	<b>Ecole</b>	<b>Tax</b>	<b>Lieu de formation</b>
1.2.1.1	Nettoyer les surfaces en dur	Ils nettoient les différents revêtements avec les outils/machines appropriés.	C3 PA PR	Ils utilisent des outils et des machines pour le nettoyage des surfaces en respectant les consignes de sécurité.	C3 PA PR			<b>Objectif évaluateur</b>
1.2.1.2	Régulation des herbes indésirables sur les revêtements	Ils régulent les herbes indésirables sur différents revêtements selon les instructions de l'entreprise avec les outils/machines appropriés conformément aux instructions.	C3 PA PR	Ils utilisent des outils et des machines adaptés à la lutte contre les herbes indésirables en respectant les consignes de sécurité.	C3 PA PR	Ils citent les restrictions légales concernant la lutte contre les herbes indésirables.	C1 PA PR	<b>Taxonomie</b>
1.2.1.3	Lutte contre les herbes indésirables sur les revêtements			Ils assurent la maintenance des outils et des machines adaptés à la lutte contre les herbes indésirables en respectant les consignes de sécurité	C3 PA PR	Ils décrivent différentes méthodes de lutte contre les herbes indésirables sur les revêtements.	C2 PA PR	<b>Options:</b>
1.2.1.4	Service d'hiver	Ils décident des mesures appropriées à prendre pour le service d'hiver selon la situation.	C4 PA PR			Ils décrivent les méthodes usuelles du service d'hiver en observant les critères écologiques.	C2 PA PR	<b>PA = Paysagisme</b> <b>PR = Production de plantes</b>
1.2.1.5	Service d'hiver	Ils effectuent le service d'hiver sur les surfaces en dur selon la situation avec les moyens auxiliaires adaptés.	C3 PA PR					



<b>Objectif général</b>	<b>1.1</b>	<b>Préparation de livraisons</b>					
		Afin d'assurer un service à la clientèle irréprochable à des prix concurrentiels, il est devenu indispensable de disposer de processus d'entreprise fluides. Par leur travail de soutien, les hortultrices et horticulteurs AFP contribuent de manière considérable à la prospérité de l'entreprise.					
<b>Objectif particulier</b>	<b>1.1.2</b>	<b>Charger des marchandises</b>					
		Les hortultrices et horticulteurs AFP contrôlent les sorties de marchandises à l'aide des bulletins de livraison et s'efforcent d'emballer et de charger les marchandises sortantes de manière optimale et selon les instructions.					
		<b>2 Compétence méthodologique</b> 2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes 2.1.2 Sécurité au travail et protection de la santé 2.1.5 Pensée et action dans une optique économique		<b>3 Compétences sociales et personnelles</b> 3.1.1 Comportement indépendant et responsable 3.1.3 Comportement soigneux			
<b>Objectif évaluateur</b>		<b>Entreprise</b>	<b>Tax</b>	<b>CIE</b>	<b>Tax</b>	<b>Ecole</b>	<b>Tax</b>
1.1.2.3 Charger les véhicules		Ils chargent des plantes, des matériaux et des petites machines sur les véhicules selon les instructions.	<b>C3</b>	Ils utilisent des machines et/ou des engins pour le transport en respectant les directives de sécurité conformément aux instructions.	<b>C3</b>	Ils décrivent les dangers et les dégâts qui peuvent survenir lors du chargement de véhicules et les possibilités de les éviter.	<b>C2</b>
<b>Objectif général</b>	<b>1.2</b>	<b>Travaux d'entretien dans l'entreprise</b>					
		Les prestations économiques ne peuvent être apportées de manière optimale que si les conditions cadres de l'entreprise sont idéales. L'utilisation de manière écologique des ressources prend de plus en plus d'importance. Les hortultrices et horticulteurs AFP assurent le déroulement sans faille des processus d'entreprise. Ils soignent et entretiennent les installations d'entreprise, les machines, les outils et les surfaces de culture et éliminent les matériaux de manière écologique.					
<b>Objectif particulier</b>	<b>1.2.1</b>	<b>Entretien des surfaces en dur de l'entreprise</b>					
		Les hortultrices et horticulteurs AFP entretiennent les surfaces en dur de l'entreprise et exécutent les mesures de service d'entretien d'hiver selon les directives de l'entreprise.					
		<b>2 Compétence méthodologique</b> 2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes 2.1.2 Sécurité au travail et protection de la santé 2.1.3 Comportement écologique		<b>3 Compétences sociales et personnelles</b> 3.1.1 Comportement indépendant et responsable 3.1.3 Comportement soigneux 3.1.4 Apprentissage tout au long de la vie			
<b>Objectif évaluateur</b>		<b>Entreprise</b>	<b>Tax</b>	<b>CIE</b>	<b>Tax</b>	<b>Ecole</b>	<b>Tax</b>
1.2.1.1 Nettoyer les surfaces en dur		Ils nettoient les différents revêtements avec les outils/machines appropriés.	<b>C3</b>	Ils utilisent des outils et des machines pour le nettoyage des surfaces en respectant les consignes de sécurité.	<b>C3</b>		

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.2.1.2 Régulation des herbes indésirables sur les revêtements	Ils régulent les herbes indésirables sur différents revêtements selon les instructions de l'entreprise avec les outils/machines appropriés conformément aux instructions.	C3	Ils utilisent des outils et des machines adaptés à la lutte contre les herbes indésirables en respectant les consignes de sécurité.	C3	Ils citent les restrictions légales concernant la lutte contre les herbes indésirables.	C1
1.2.1.3 Lutte contre les herbes indésirables sur les revêtements			Ils assurent la maintenance des outils et des machines adaptés à la lutte contre les herbes indésirables en respectant les consignes de sécurité	C3	Ils décrivent différentes méthodes de lutte contre les herbes indésirables sur les revêtements.	C2
1.2.1.4 Service d'hiver	Ils décident des mesures appropriées à prendre pour le service d'hiver selon la situation.	C4			Ils décrivent les méthodes usuelles du service d'hiver en observant les critères écologiques.	C2
1.2.1.5 Service d'hiver	Ils effectuent le service d'hiver sur les surfaces en dur selon la situation avec les moyens auxiliaires adaptés.	C3				

## Objectif particulier

1.2.2

Entretien le dépôt, l'atelier et les surfaces de culture

Les hortultrices et horticulteurs AFP entretiennent les dépôts, les ateliers et les surfaces de culture de manière responsable selon les directives de l'entreprise.

## 2 Compétence méthodologique

2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes

2.1.4 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

## 3 Compétences sociales et personnelles

3.1.1 Comportement indépendant et responsable

3.1.3 Comportement soigneux

3.1.4 Apprentissage tout au long de la vie

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.2.2.1 Entretien des infrastructures	Ils nettoient les locaux de travail, de production et de stockage selon les directives de l'entreprise.	C3	Ils effectuent les travaux de maintenance et d'entretien sur différentes infrastructures de l'entreprise.	C3	Ils classent les principaux équipements de l'entreprise selon leurs fonctions.	C2
1.2.2.3 Maintenance des installations d'arrosage	Ils effectuent périodiquement les travaux de maintenance sur les installations d'arrosage selon les instructions.	C3	Ils effectuent les travaux de maintenance sur les installations d'arrosage usuelles.	C3	Ils décrivent l'absorption, le transport et l'évapotranspiration de l'eau par les plantes.	C2

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.2.2.4 Installation d'arrosage					Ils décrivent les installations d'arrosage usuelles et leurs propriétés.	C2
1.2.2.5 Ordre	Ils maintiennent l'ordre dans l'entreprise selon les instructions.	C3				

## Objectif particulier

1.2.3

## Entretien des machines, les véhicules et les outils

Les horticultrices et horticulteurs AFP s'efforcent de maintenir les machines, les véhicules et les outils dans un parfait état et de les entretenir selon les instructions.

## 2 Compétence méthodologique

- 2.1.2 Sécurité au travail et protection de la santé
- 2.1.5 Pensée et action dans une optique économique

## 3 Compétences sociales et personnelles

- 3.1.1 Comportement indépendant et responsable
- 3.1.3 Comportement soigneux

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.2.3.1 Nettoyer les machines et les outils	Ils nettoient les machines, les véhicules et les outils selon les indications du fabricant et les directives de l'entreprise.	C3				
1.2.3.2 Effectuer des travaux de maintenance sur les machines et les outils	Ils effectuent les travaux de maintenance des machines, des véhicules et des outils selon les indications du fabricant et les directives de l'entreprise.	C3		Ils effectuent les travaux de maintenance des machines et des outils selon les indications du fabricant.		C3

<b>Objectif particulier</b>	<b>1.2.4</b>	<b>Éliminer les matériaux de manière écologique</b>				
Les hortultrices et horticulteurs AFP trient et éliminent selon les directives de l'entreprise et les critères écologiques. Ils sont motivés à traiter les déchets de manière à pouvoir être recyclés à chaque fois que c'est possible afin de préserver les ressources.						
<b>2 Compétence méthodologique</b>			<b>3 Compétences sociales et personnelles</b>			
2.1.2 Sécurité au travail et protection de la santé			3.1.1 Comportement indépendant et responsable			
2.1.3 Comportement écologique			3.1.3 Comportement soigneux			
2.1.4 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus			3.1.4 Apprentissage tout au long de la vie			
<b>Objectif évaluateur</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Tax</b>	<b>CIE</b>	<b>Tax</b>	<b>Ecole</b>	<b>Tax</b>
1.2.4.1 Trier les déchets	Ils trient les déchets selon les critères écologiques et de l'entreprise.	C3			Ils décrivent l'élimination/le traitement écologiquement correct des différentes catégories de déchets.	C2
1.2.4.2 Éliminer les déchets	Ils éliminent les déchets dans l'entreprise selon les critères écologiques et de l'entreprise.	C3			Ils décrivent les phases et le processus du compostage ainsi que l'utilisation des produits qui en sont issus.	C2
<b>Objectif général</b>	<b>1.3</b>	<b>Travaux de plantation et de semis</b>				
Les végétaux sont des organismes vivants qui ont des besoins spécifiques. Une croissance optimale n'est possible que lorsque tous les travaux, de la préparation à la plantation, resp. du semis et des opérations post-levée, sont soigneusement effectués en respectant les besoins spécifiques des végétaux ainsi que les critères environnementaux.						
<b>Objectif particulier</b>	<b>1.3.1</b>	<b>Préparer des surfaces de plantation et de semis</b>				
Les hortultrices et horticulteurs AFP s'efforcent de suivre soigneusement et consciencieusement les directives de l'entreprise lors de la préparation des surfaces de plantation et de semis.						
<b>2 Compétence méthodologique</b>			<b>3 Compétences sociales et personnelles</b>			
2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes			3.1.1 Comportement indépendant et responsable			
2.1.2 Sécurité au travail et protection de la santé			3.1.3 Comportement soigneux			
2.1.4 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus			3.1.5 Résistance au stress et capacité d'adaptation			
<b>Objectif évaluateur</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Tax</b>	<b>CIE</b>	<b>Tax</b>	<b>Ecole</b>	<b>Tax</b>
1.3.1.1 Préparation du sol	Ils préparent le sol des surfaces à planter et à ensemer à la main ou à la machine selon les instructions.	C3	Ils utilisent différents outils, engins et machines pour ameublir et pour aplanir le sol en se tenant aux prescriptions de sécurité.	C3	Ils décrivent les différentes possibilités de mises en œuvre des machines, outils et engins pour ameublir le sol ainsi que leurs modes d'action.	C2

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.3.1.2 Fosse/trou de plantation	Ils préparent des fosses/trous de plantation selon les instructions.	C3				
1.3.1.3 Produits améliorant le sol	Ils incorporent différents produits améliorant le sol selon les instructions.	C3			Ils décrivent le mode d'action des différents produits améliorant le sol sur les propriétés du sol.	C2
1.3.1.4 Pédologie/connaissance des sols					Ils nomment les principaux éléments composant un sol et ils indiquent leur provenance respective.	C1
1.3.1.5 Pédologie/connaissance des sols					Ils expliquent dans les grandes lignes la décomposition de la matière organique.	C2
1.3.1.6 Pédologie/connaissance des sols					Ils décrivent l'importance des différents micro-organismes vivant dans le sol	C2
1.3.1.7 Pédologie/connaissance des sols					Ils nomment les caractéristiques principales du sable, de l'argile et de l'humus en rapport avec la quantité d'eau disponible, la capacité de rétention des éléments nutritifs et la formation de la structure du sol.	C1
1.3.1.8 Pédologie/connaissance des sols					Ils décrivent les différences de différents sols/substrats selon leur valeur en pH.	C2

Objectif particulier

1.3.2

Planter des végétaux

Les horticultrices et horticulteurs AFP sont motivés à manipuler et à planter les végétaux selon leurs besoins spécifiques.

**2 Compétence méthodologique**

2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes

2.1.4 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

**3 Compétences sociales et personnelles**

3.1.1 Comportement indépendant et responsable

3.1.3 Comportement soigneux

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.3.2.1 Préparer des plantes	Ils préparent les plantes en vue de la plantation selon les instructions.	C3	Ils préparent différents groupes de plantes pour la plantation.	C3	Ils décrivent les différentes mesures de préparation des plantes pour la plantation.	C2
1.3.2.2 Calculer les quantités de pièces					Ils effectuent des calculs simples pour définir la quantité nécessaire pour une surface donnée, resp. situation donnée.	C4
1.3.2.3 Planter des végétaux	Ils plantent des végétaux en pleine-terre ou en récipients selon les instructions.	C3	Ils plantent différents végétaux en pot ou en pleine-terre.	C3	Ils classent les différents groupes de plantes selon les périodes optimales de plantation.	C2
1.3.2.4 Arracher (emballer en motte)	Ils arrachent des plantes selon les instructions.	C3	Ils préparent des plantes pour le transport ou pour la transplantation avec différentes méthodes.	C3		
1.3.2.5 Mettre en jauge	Ils mettent des plantes en jauge selon les instructions.	C3	Ils mettent des plantes en jauge dans différentes situations.	C3	Ils décrivent le sens et l'utilité de la mise en jauge de plantes.	C2

**Objectif particulier** 1.3.3 Aménager des gazons et des prairies

Les hortultrices et horticulteurs AFP aménagent des gazons et des prairies avec soin selon la situation et les directives de l'entreprise.

**2 Compétence méthodologique**

2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes

**3 Compétences sociales et personnelles**

3.1.3 Comportement soigneux

3.1.4 Apprentissage tout au long de la vie

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.3.3.1 Semis	Ils ensemencent des surfaces de gazon et de prairie à la main ou à la machine selon les directives de l'entreprise.	C3	Ils appliquent différentes techniques de semis.	C3	Ils décrivent les conditions et les processus de travail qui sont indispensables pour un semis optimal.	C2
1.3.3.2 Gazon en rouleau	Ils posent du gazon en rouleau conformément aux instructions.	C3			Ils interprètent les avantages et inconvénients du gazon en rouleau ainsi que les étapes de travail spécifiques à la pose.	C2

**Objectif particulier** 1.3.4 Préparer des récipients pour la plantation

Les hortultrices et horticulteurs AFP préparent différents récipients avec la structure des couches et le substrat adaptés selon les instructions.

**2 Compétence méthodologique**

2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes

**3 Compétences sociales et personnelles**

3.1.3 Comportement soigneux

3.1.4 Apprentissage tout au long de la vie

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.3.4.1 Remplir des récipients	Ils préparent différents récipients en vue de leur plantation selon les directives de l'entreprise.	C3	Ils remplissent différents récipients conformément à leur utilisation.	C3	Ils décrivent la structure de remplissage de différents récipients pour plantes.	C2
1.3.4.2 Substrat pour récipients					Ils décrivent la fonction de différents matériaux de remplissage pour les récipients pour plantes.	C2

Objectif particulier

1.3.5

Entretien des plantes et des surfaces plantées

Les hortultrices et horticulteurs AFP sont conscients que les végétaux ont besoin de soins particuliers après la plantation. Ils favorisent la reprise optimale des végétaux avec les mesures appropriées et suivent les directives de l'entreprise.

## 2 Compétence méthodologique

2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes

2.1.4 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

## 3 Compétences sociales et personnelles

3.1.1 Comportement indépendant et responsable

3.1.3 Comportement soigneux

Objectif évaluateur	Entreprise		CIE		Ecole	
		Tax		Tax		Tax
1.3.5.1 Fixer des plantes	Ils fixent les plantes selon les directives de l'entreprise.	C3	Ils fixent différents types de plantes avec les méthodes et les matériaux adaptés.	C3	Ils décrivent différentes méthodes de fixation et d'ancrage pour les plantes.	C2
1.3.5.2 Arroser	Ils arrosent les plantes selon la situation.	C3				
1.3.5.3 Recouvrir le sol	Ils recouvrent les surfaces fraîchement plantées avec différents matériaux.	C3			Ils décrivent les différents matériaux convenant à la couverture de surfaces de plantation.	C2
1.3.5.4 Entretien des nouvelles plantations	Ils effectuent les travaux d'entretien durant la phase de reprise des plantes selon les instructions.	C3			Ils décrivent les différentes mesures de soins à apporter après la plantation durant la phase de reprise.	C2



<b>Objectif général</b>	<b>1.4</b>	<b>Nutrition et protection des plantes</b>					
		Seules les plantes saines et vigoureuses peuvent remplir pleinement leurs fonctions de plantes utiles et décoratives. Les hortultrices et horticulteurs AFP apportent les éléments nutritifs et protègent les plantes selon des instructions. Ils respectent les liens et les causes ayant des effets sur la nature et se tiennent de manière conséquente aux directives d'entreprise. Ils sont conscients des impacts de leurs actes sur l'homme et sur l'environnement et respectent les consignes de sécurité.					
<b>Objectif particulier</b>	<b>1.4.1</b>	<b>Nourrir les plantes</b>					
		Les hortultrices et horticulteurs AFP apportent des éléments fertilisants sous différentes formes selon les instructions. Ils s'efforcent de prendre en considération les dangers pour leur personne ainsi que pour l'environnement et de respecter les mesures de protection.					
		<b>2 Compétence méthodologique</b> 2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes 2.1.2 Sécurité au travail et protection de la santé 2.1.3 Comportement écologique		<b>3 Compétences sociales et personnelles</b> 3.1.1 Comportement indépendant et responsable 3.1.3 Comportement soigneux 3.1.4 Apprentissage tout au long de la vie			
<b>Objectif évaluateur</b>		<b>Entreprise</b>	<b>Tax</b>	<b>CIE</b>	<b>Tax</b>	<b>Ecole</b>	<b>Tax</b>
1.4.1.1 Préparer des engrais		Ils mesurent les engrais liquides et solides avec les moyens auxiliaires adaptés selon les instructions.	<b>C3</b>	Ils mesurent les engrais liquides et solides, soigneusement et précisément, en respectant les consignes de sécurité.	<b>C3</b>	Ils énumèrent les éléments nutritifs les plus importants.	<b>C1</b>
1.4.1.2 Fumure des plantes		Ils épandent des engrais solides ou arrosent à l'engrais liquides selon les instructions.	<b>C3</b>	Ils utilisent des appareils pour l'apport d'engrais solides ou liquides en tenant compte des indications des fabricants.	<b>C3</b>	Ils décrivent l'action de l'azote, du phosphore et de la potasse sur la plante.	<b>C2</b>
1.4.1.3 Fumure liquide						Ils décrivent les différences essentielles des modes d'action des engrais organiques et minéraux.	<b>C2</b>
1.4.1.4 Protection de l'environnement						Ils expliquent les répercussions négatives possibles des erreurs d'utilisation des engrais sur les plantes et l'environnement.	<b>C6</b>

## Objectif particulier

1.4.2

## Protéger les plantes

Les hortultrices et horticulteurs AFP observent l'état sanitaire des plantes et prennent les mesures de protection nécessaires selon les instructions.

## 2 Compétence méthodologique

- 2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.1.2 Sécurité au travail et protection de la santé
- 2.1.3 Comportement écologique
- 2.1.5 Pensée et action dans une optique économique

## 3 Compétences sociales et personnelles

- 3.1.1 Comportement indépendant et responsable
- 3.1.3 Comportement soigneux

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.4.2.1 Reconnaître des dégâts	Ils reconnaissent des modifications indésirables d'aspect sur les plantes.	C2			Ils classent les symptômes courants de ravageurs, maladies et dégâts physiologiques selon la cause des dégâts à l'aide de caractéristiques typiques.	C2
1.4.2.2 Appliquer des produits phytosanitaires	Ils appliquent des produits phytosanitaires selon les instructions en respectant les consignes de sécurité.	C3	Ils appliquent les produits phytosanitaires avec différents appareils en respectant les consignes de sécurité.	C3	Ils expliquent les mesures de sécurité importantes pour leur personne et pour l'environnement lors de l'utilisation de produits phytosanitaires.	C2
1.4.2.3 Appliquer des produits phytosanitaires			Ils dosent exactement et mélangent consciencieusement les produits phytosanitaires selon les directives de sécurité et du fabricant en portant l'équipement de protection individuelle.	C3	Ils décrivent la signification des symboles de danger sur les emballages des produits phytosanitaires selon l'ordonnance sur les produits chimiques.	C2
1.4.2.4 Traitements phytosanitaires					Ils décrivent les mesures importantes de prévention et de lutte phytosanitaire (physiques, biologiques, biotechniques, chimiques).	C1
1.4.2.5 Protection hivernale	Ils protègent les plantes avec différentes mesures de protection hivernale et avec divers matériaux selon les instructions.	C3			Ils décrivent les dangers des intempéries et du climat pour les plantes ainsi que les différentes mesures de protection à l'aide d'exemples.	C2

Objectif particulier	1.4.3	Réguler les herbes indésirables				
Les hortultrices et horticulteurs AFP régulent les herbes indésirables de manière durable en respectant l'environnement. Ils s'efforcent de se protéger et de préserver l'environnement de manière optimale.						
<b>2 Compétence méthodologique</b> 2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes 2.1.2 Sécurité au travail et protection de la santé 2.1.3 Comportement écologique			<b>3 Compétences sociales et personnelles</b> 3.1.1 Comportement indépendant et responsable 3.1.4 Apprentissage tout au long de la vie			
Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.4.3.1 Réguler les herbes indésirables	Ils régulent les herbes indésirables des espaces verts avec les méthodes et les moyens auxiliaires adaptés selon les instructions.	C3	Ils utilisent les outils et les machines pour la lutte des herbes indésirables en respectant les consignes de sécurité.	C3	Ils décrivent les différents moyens de lutte contre les herbes indésirables sur les surfaces végétalisées ainsi que leurs effets sur l'écologie.	C2
1.4.3.2 Adventices à graines et vivaces					Ils décrivent les spécificités des adventices se propageant par graines ou à racines en rapport avec leur régulation.	C2
Objectif général	1.5	Connaissances et utilisation des plantes				
Chaque nouvelle création, consigne ou influence environnementale, requiert un choix optimal de plantes pour les situations les plus diverses. Les hortultrices et horticulteurs AFP connaissent les plantes des différents groupes d'utilisation et prennent en considération leurs besoins spécifiques lors du choix pour une situation donnée.						
Objectif particulier	1.5.1	Nommer les plantes				
Les hortultrices et horticulteurs AFP reconnaissent les plantes à l'aide de critères distinctifs dans différents stades de végétation. Ils les nomment avec leur nom botanique et français.						
<b>2 Compétence méthodologique</b> 2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes 2.1.3 Comportement écologique			<b>3 Compétences sociales et personnelles</b> 3.1.3 Comportement soigneux 3.1.4 Apprentissage tout au long de la vie			
Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.5.1.1 Nommer les plantes	Ils nomment les plantes avec leur nom français et botanique selon la liste d'assortiment.	C4			Ils nomment les plantes avec leur nom français et botanique à l'aide de parties végétales représentatives selon la liste d'assortiment.	C4

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.5.1.2 Noms des plantes					Ils expliquent la systématique des noms botaniques des plantes à l'aide d'exemples de la liste d'assortiment.	C2
1.5.1.3 Caractères morphologiques					Ils décrivent les fonctions et les caractéristiques des parties de plantes suivantes: racine, tige, bourgeon, feuille, fleur, fruit.	C2
1.5.1.4 Caractères morphologiques					Ils décrivent les différentes formes des parties de plantes suivantes: racine, tige, bourgeon, feuille, fleur, fruit.	C2
1.5.1.5 Cellules					Ils décrivent succinctement la cellule comme élément de base pour toutes les formes de vie.	C2
1.5.1.6 Processus de la photosynthèse					Ils décrivent dans les grandes lignes l'importance et le processus de la photosynthèse et de la respiration.	C2
1.5.1.7 Influence des facteurs de croissance					Ils décrivent les effets essentiels des facteurs de croissance qui influencent le développement des plantes.	C2

**Objectif particulier****1.5.2****Utiliser les plantes**

Les hortultrices et horticulteurs AFP utilisent les plantes des différents groupes d'utilisation en tenant compte de la situation.

**2 Compétence méthodologique**

2.1.3 Comportement écologique

2.1.4 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

**3 Compétences sociales et personnelles**

3.1.4 Apprentissage tout au long de la vie

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.5.2.1 Classer des plantes	Ils classent les plantes des différents groupes d'utilisation pour chaque situation possible.	C2			Ils classent les plantes de la liste d'assortiment selon les différents groupes d'utilisation.	C2

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.5.2.2 Utiliser les plantes	Ils proposent des exemples de possibilités d'utilisation à l'aide d'un choix personnel de plantes selon leurs besoins spécifiques .	C2			Ils décrivent des exemples de possibilités d'utilisation à l'aide d'un choix personnel de plantes selon leurs besoins spécifiques.	C2

Objectif général	1.6	Entretien de jardins et d'espaces verts
------------------	-----	---

Un cadre de vie soigné et attrayant contribue au bien-être humain. Dans les zones particulièrement urbanisées, de précieuses zones de vie pour les animaux et les plantes peuvent être conservées et valorisées par des mesures de soins adéquats. Les hortultrices et horticulteurs AFP s'efforcent, par leur collaboration à l'entretien des surfaces en dur et des espaces verts, de les conserver ou de les créer dans l'état et la forme souhaités.

Objectif particulier	1.6.1	Entretien des surfaces engazonnées et des prairies
----------------------	-------	--

Les hortultrices et horticulteurs AFP entretiennent les surfaces engazonnées et les prairies selon les aspects écologiques et économiques en suivant les instructions. Ils respectent scrupuleusement les consignes de sécurité lors de l'utilisation de machines.

### 2 Compétence méthodologique

- 2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.1.2 Sécurité au travail et protection de la santé
- 2.1.5 Pensée et action dans une optique économique

### 3 Compétences sociales et personnelles

- 3.1.2 Capacité à communiquer et savoir-vivre
- 3.1.3 Comportement soigneux
- 3.1.5 Résistance au stress et capacité d'adaptation

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.6.1.1 Tondre le gazon/faucher	Ils tondent ou fauchent différents types de gazon et de prairies avec les machines adaptées et en intervalles appropriés.	C3	Ils tondent les surfaces engazonnées et de prairies avec différents appareils et machines en respectant les directives de sécurité.	C3	Ils décrivent la tonte de gazon et la fauche de prairies en rapport avec la hauteur, la fréquence et les engins utilisés.	C2
1.6.1.2 Entretien du gazon (scarifier, dresser les bordures)	Ils entretiennent les surfaces engazonnées avec les machines et les engins adaptés.	C3	Ils utilisent les machines et les outils d'entretien du gazon en respectant les directives de sécurité.	C3	Ils expliquent la nécessité et les étapes de travail de la scarification et du dressage des bordures.	C2
1.6.1.3 Ramasser les feuilles	Ils ramassent les feuilles à la main et/ou à la machine.	C3				

## Objectif particulier

1.6.2

## Tailler les plantes

Les hortultrices et horticulteurs AFP taillent les arbustes, les plantes vivaces, les rosiers et les plantes grimpantes avec les techniques de taille et les outils appropriés selon les instructions. Ils sont conscients de l'importance du respect des consignes de sécurité et se comportent en conséquence.

## 2 Compétence méthodologique

- 2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.1.2 Sécurité au travail et protection de la santé
- 2.1.4 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

## 3 Compétences sociales et personnelles

- 3.1.1 Comportement indépendant et responsable
- 3.1.2 Capacité à communiquer et savoir-vivre
- 3.1.3 Comportement soigneux

## Objectif évaluateur

## Entreprise

Tax

## CIE

Tax

## Ecole

Tax

1.6.2.1

Tailler les haies

Ils taillent les haies conformément aux instructions.

C3

Ils taillent les haies avec différents outils, moyens auxiliaires et machines en respectant les directives de sécurité.

C3

Ils décrivent les effets écologiques et esthétiques des différentes époques de taille de haies, massifs de plantes vivaces, arbustes, rosiers, plantes grimpantes.

C2

1.6.2.2

Tailler les plantes vivaces

Ils taillent les plantes vivaces conformément aux instructions.

C3

1.6.2.3

Tailler des arbustes et des rosiers

Ils taillent les arbustes, rosiers et les plantes grimpantes conformément aux instructions.

C3

Ils appliquent différentes techniques de taille pour les arbustes, rosiers et plantes grimpantes.

C3

Ils décrivent à l'aide d'exemples les différentes techniques de taille d'arbustes, de rosiers et plantes grimpantes.

C2

## Objectif particulier

1.6.3

## Arroser les espaces verts

Les hortultrices et horticulteurs AFP arrosent les espaces verts et les surfaces plantées avec différentes techniques selon les directives de l'entreprise.

## 2 Compétence méthodologique

- 2.1.3 Comportement écologique
- 2.1.5 Pensée et action dans une optique économique

## 3 Compétences sociales et personnelles

- 3.1.1 Comportement indépendant et responsable
- 3.1.3 Comportement soigneux

## Objectif évaluateur

## Entreprise

Tax

## CIE

Tax

## Ecole

Tax

1.6.3.1

Arroser les surfaces plantées et les récipients

Ils arrosent les surfaces plantées et les récipients en quantité suffisante et en intervalles appropriés selon les instructions.

C3

Ils décrivent les différentes installations d'arrosage pour les surfaces plantées et les récipients.

C2

1.6.3.2

Arroser le gazon

Ils arrosent les surfaces engazonnées en quantité suffisante et en intervalles appropriés selon les instructions.

C3

Ils décrivent les différentes installations d'arrosage pour les surfaces engazonnées.

C2

<b>Objectif général</b>	<b>1.7</b>	<b>Aménagement de jardins et d'espaces verts</b>
-------------------------	------------	--

L'aménagement d'espaces extérieurs dans un environnement de plus en plus urbanisé prend une valeur d'importance croissante. Les jardins et les espaces publics deviennent des prolongements du volume d'habitation et augmentent la qualité de vie. Les exigences des utilisateurs, les aspects légaux, de sécurité technique, économiques et environnementaux déterminants doivent équitablement être pris en considération et mis en œuvre. Les hortultrices et horticulteurs AFP sont impliqués dans le processus d'aménagement de jardins aux qualités irréprochables et soutiennent l'équipe de manière déterminante durant l'avancement des travaux.

<b>Objectif particulier</b>	<b>1.7.1</b>	<b>Effectuer les travaux du sol</b>
-----------------------------	--------------	-------------------------------------

Les hortultrices et horticulteurs AFP effectuent les travaux du sol et s'efforcent de travailler la terre avec soin afin de la protéger durablement. Ils se tiennent aux recommandations de l'entreprise concernant la mise en œuvre de machines, l'utilisation des matériaux et les directives de sécurité.

### 2 Compétence méthodologique

- 2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.1.2 Sécurité au travail et protection de la santé
- 2.1.4 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus
- 2.1.5 Pensée et action dans une optique économique

### 3 Compétences sociales et personnelles

- 3.1.1 Comportement indépendant et responsable
- 3.1.2 Capacité à communiquer et savoir-vivre
- 3.1.5 Résistance au stress et capacité d'adaptation

<b>Objectif évaluateur</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Tax</b>	<b>CIE</b>	<b>Tax</b>	<b>Ecole</b>	<b>Tax</b>
1.7.1.1 Extraire/mettre en place la terre	Ils extraient et mettent en place la terre de remblai à la main ou à la machine selon les instructions.	C3	Ils utilisent des engins horticoles de terrassement adaptés à la situation en respectant les directives de sécurité.	C3	Ils décrivent les horizons du sol à l'aide d'un profil de sol.	C2
1.7.1.2 Extraire/mettre en place la terre					Ils nomment les différents types de remblai et de déblais avec les termes techniques.	C1
1.7.1.3 Compacter les matériaux de sous-sol	Ils compactent les matériaux de sous-sol avec les outils de compactage appropriés selon les instructions.	C3	Ils utilisent des engins horticoles de terrassement adaptés à la situation en respectant les directives de sécurité.	C3	Ils décrivent différents procédés de compactage des matériaux de sous-sol en rapport avec l'utilisation future.	C2
1.7.1.4 Mettre en place la partie inférieure et supérieure du sol	Ils extraient et mettent en place, à la main ou à la machine, la partie inférieure et supérieure du sol.	C3			Ils nomment les différentes épaisseurs et l'exactitude du réglage de la partie inférieure et supérieure pour différents buts d'utilisation selon les normes SIA.	C2
1.7.1.5 Entretien le dépôt de terre végétale	Ils entretiennent les dépôts de terre conformément aux instructions.	C3			Ils décrivent les différents soins à apporter aux dépôts de terre.	C2

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.7.1.6 Couches drainantes et filtrantes	Ils mettent en place des couches drainantes et filtrantes sur des surfaces construites couvertes.	C3			Ils nomment le mode d'action des différents matériaux qui sont adaptés aux couches drainantes et filtrantes sur les surfaces construites couvertes.	C2
1.7.1.7 Tranchées	Ils creusent des tranchées en U ou en V selon les instructions et en respectant les consignes de sécurité.	C3			Ils décrivent les directives de sécurité lors de l'excavation de tranchées en U ou en V ainsi que leurs propriétés respectives.	C2
1.7.1.8 Poser des tuyaux de canalisation	Ils posent les tuyaux en matériaux les plus usuels.	C3				
1.7.1.9 Couches de protection des tuyaux de canalisation	Ils mettent en place des couches de protection pour les tuyaux de canalisation conformément aux instructions.	C3			Ils expliquent l'utilité des couches de protection au-dessus des tuyaux de canalisation, les épaisseurs de couche ainsi que les matériaux qui peuvent être mis en œuvre.	C2

## Objectif particulier

1.7.2

## Poser des revêtements et des bordures

Les hortultrices et horticulteurs AFP posent différentes bordures et divers revêtements selon les instructions. Ils sont motivés à suivre les directives de sécurité pour l'homme et l'environnement lors de l'utilisation de machines.

## 2 Compétence méthodologique

- 2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.1.2 Sécurité au travail et protection de la santé
- 2.1.4 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

## 3 Compétences sociales et personnelles

- 3.1.1 Comportement indépendant et responsable
- 3.1.3 Comportement soigneux
- 3.1.5 Résistance au stress et capacité d'adaptation

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.7.2.1 Construire une semelle planie	Ils construisent une semelle planie avec la pente requise conformément aux instructions.	C3			Ils décrivent la fonction d'une semelle planie en rapport avec l'évacuation des eaux et le cycle de l'eau.	C2
1.7.2.2 Couche de fondation	Ils mettent en place la couche de fondation selon les instructions, compactage incl.	C3	Ils utilisent différents engins de compactage pour les couches de fondation adaptés à la situation et selon les consignes de sécurité.	C3	Ils décrivent les fonctions, les caractéristiques et les possibilités de mise en œuvre des différents matériaux adaptés aux couches de fondation.	C2



Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.7.2.3 Mettre en place une couche d'égalisation	Ils mettent en place la couche d'égalisation et le lit de pose conformément aux instructions.	C3	Ils construisent des couches d'égalisation et des lits de pose pour différents types de revêtement.	C3	Ils décrivent la couche d'égalisation et le lit de pose en rapport avec leurs fonctions et leurs propriétés ainsi que des matériaux adaptés.	C2
1.7.2.4 Poser des revêtements	Ils posent des revêtements dans des situations simples.	C3	Ils posent des revêtements en pierre artificielle avec différents matériaux et divers schémas de pose.	C3	Ils nomment à l'aide d'échantillons les différents matériaux usuels pour les revêtements de sol.	C1
1.7.2.5 Caractéristiques des revêtements					Ils décrivent les caractéristiques et les possibilités de mise en œuvre des différents matériaux adaptés aux revêtements de sol.	C2
1.7.2.6 Tronçonner des revêtements en pierre artificielle	Ils tronçonnent des dalles et des pavés avec les machines et les outils adaptés.	C3	Ils utilisent différents outils et machines pour tronçonner des revêtements en béton en respectant les directives de sécurité.	C3		
1.7.2.7 Sabler et vibrer des revêtements	Ils sablent les revêtements selon les indications, vibrage incl.	C3	Ils sablent différents revêtements selon les indications du fabricant, vibrage incl.	C3	Ils justifient l'utilité du sablage et du vibrage des revêtements.	C2
1.7.2.8 Revêtements stabilisés à l'eau	Ils construisent des revêtements stabilisés à l'eau conformément aux instructions.	C3			Ils décrivent la structure, les caractéristiques et possibilités d'utilisation d'un revêtement stabilisé à l'eau.	C2
1.7.2.9 Poser des bordures/garnitures de délimitation	Ils construisent des bordures et des garnitures de délimitation selon les instructions.	C3	Ils posent différents matériaux pour bordures ou garnitures de délimitation.	C3	Ils décrivent les différents types de bordure et de garnitures de délimitation en rapport avec la structure, la fonction et les caractéristiques des matériaux.	C2
1.7.2.10 Mélanger du béton	Ils mélangent de petites quantités de béton à la main ou à la bétonnière conformément aux instructions.	C3			Ils expliquent la manipulation du béton et du mortier en rapport avec l'emploi et le traitement futur.	C2

<b>Objectif particulier</b>	<b>1.7.3</b>	<b>Construire des fondations</b>
-----------------------------	--------------	----------------------------------

Les horticultrices et horticulteurs AFP construisent des fondations simples selon les instructions.

**2 Compétence méthodologique**  
 2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes  
 2.1.4 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

**3 Compétences sociales et personnelles**  
 3.1.3 Comportement soigneux

<b>Objectif évaluateur</b>	<b>Entreprise</b>	<b>CIE</b>	<b>Ecole</b>
1.7.3.1 Construire des fondations	Ils construisent des fondations simples selon les instructions. <b>C3</b>		Ils citent les matériaux adaptés aux différentes fondations. <b>C1</b>
1.7.3.2 Creuser pour les fondations			Ils justifient la nécessité des fondations pour les constructions de jardin. <b>C2</b>

## 2 Compétences méthodologiques

Compétence	2.1	Compétences méthodologiques
	2.1.1	<b>Techniques de travail et résolution de problèmes</b>
		<p>Dans un établissement horticole ou une entreprise de paysagisme et de création de jardins, il est important de travailler de manière organisée et soignée, de fixer des priorités et de mettre en place des processus de manière systématique et rationnelle. Afin de s'acquitter des tâches professionnelles et personnelles, les horticultrices et horticulteurs AFP mettent en œuvre de manière ciblée les méthodes de travail et les moyens auxiliaires appropriés selon les directives.</p> <p>Ils travaillent en suivant des objectifs et de manière efficace en appliquant correctement les méthodes de travail.</p>
	2.1.2	<b>Sécurité au travail et protection de la santé</b>
		<p>Lors de l'utilisation de machines, de matériaux et de moyens auxiliaires, des dangers peuvent survenir à tout moment et mettre l'homme et l'environnement en péril.</p> <p>Dans leur travail quotidien, ils sont conscients des risques liés à l'utilisation de machines, de matériaux et de moyens auxiliaires et mettent en œuvre de manière conséquente et préventive les moyens de protection appropriés pour leur propre personne ainsi que pour leur entourage. A cet égard, ils se tiennent aux bases légales (LAA) et aux directives et recommandations de la CFST et de la SUVA.</p>
	2.1.3	<b>Comportement écologique</b>
		<p>Les horticultrices et horticulteurs AFP travaillent étroitement avec la nature et l'environnement et sont conscients des incidences d'un comportement nuisible à l'environnement. Ils se tiennent aux prescriptions en vigueur en connaissance de cause et protègent ainsi durablement l'environnement.</p> <p>Ils agissent en respectant l'environnement et utilisent parcimonieusement les moyens auxiliaires.</p> <p>Ils se tiennent en outre strictement aux directives de l'entreprise.</p>
	2.1.4	<b>Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus</b>
		<p>Les horticultrices et horticulteurs AFP sont conscients que les processus d'entreprise ne peuvent être considérés isolément. Les horticultrices et horticulteurs AFP sont conscients de l'incidence de leurs activités sur les étapes suivantes du processus de travail ainsi que sur le succès de l'entreprise et se comportent de manière conséquente en respectant les directives et les instructions de l'entreprise.</p>
	2.1.5	<b>Pensée et action dans une optique économique</b>
		<p>Il est indispensable d'agir dans une optique économique pour assurer la survie d'une entreprise. Les horticultrices et horticulteurs AFP en sont conscients.</p> <p>Ils accomplissent leurs tâches de manière expéditive et manipulent consciencieusement les plantes, les matériaux, les outils, les machines et les installations d'entreprise.</p>

### 3 Compétences sociales et personnelles

Compétence	3.1	Compétences sociales et personnelles
	3.1.1	<b>Comportement indépendant et responsable</b>
		Le travail dans les établissements horticoles ou les entreprises de paysagisme et de création de jardins requiert une grande indépendance et un comportement responsable. Les horticultrices et horticulteurs AFP sont solidairement responsables des processus de l'entreprise et agissent consciencieusement dans le cadre fixé par les directives de l'entreprise.
	3.1.2	<b>Capacité à communiquer et savoir-vivre</b>
		Les contacts avec d'autres personnes nécessitent d'adapter son comportement et de faire preuve de savoir-vivre. Les horticultrices et horticulteurs AFP soignent les contacts avec les personnes et représentent leur entreprise dans ce sens. Ils adaptent leur langage et leur comportement à la situation et ils sont ponctuels et dignes de confiance.
	3.1.3	<b>Comportement soigneux</b>
		La manipulation des plantes, des matériaux, des machines et des outils est exigeante. Les horticultrices et horticulteurs AFP effectuent leur travail consciencieusement et de manière compétente en suivant les directives de l'entreprise. Ils manipulent soigneusement les plantes, les matériaux, les machines, les outils et les installations qui leurs sont confiés.
	3.1.4	<b>Apprentissage tout au long de la vie</b>
		Dans le domaine de la production et du paysagisme, il est très important d'apprendre tout au long de la vie. Il est nécessaire de s'adapter aux changements rapides des exigences ou des situations. Les horticultrices et horticulteurs AFP sont disposés à acquérir en permanence de nouvelles connaissances et de nouvelles aptitudes. Ils se distinguent par un esprit d'ouverture à l'égard des innovations et tendances et les intègrent de manière conséquente dans leur travail.
	3.1.5	<b>Résistance au stress et capacité d'adaptation</b>
		L'accomplissement des différentes tâches dans le quotidien des horticultrices et horticulteurs AFP est lié à des contraintes tant physiques qu'intellectuelles. Ils sont capables de faire face aux contraintes en appréhendant les tâches qui leur incombent de manière calme et réfléchi et adaptent leur comportement à chaque situation.

## Niveaux de taxonomie

Chaque objectif évaluateur possède un identifiant sous forme de degré taxonomique (DT). On distingue six degrés de compétence (de C1 à C6). Cette attribution exprime le degré d'exigence cognitive de chaque objectif évaluateur respectif.

Voici leur signification:

### C1 Connaissances

Les hortultrices ou les horticulteurs AFP reproduisent des informations et les utilisent dans des situations similaires.

*Exemple: Ils citent les restrictions légales concernant la lutte contre les herbes indésirables. (1.2.1.2)*

### C2 Comprendre

Les hortultrices ou les horticulteurs AFP sont non seulement capables de répéter des informations, mais sont également capables de les expliquer en utilisant leurs propres termes.

*Exemple: Ils décrivent les phases et processus du compostage ainsi que l'utilisation des produits qui en sont issus. (1.2.4.2)*

### C3 Appliquer

Les hortultrices ou les horticulteurs AFP utilisent les informations sur des situations dans différents contextes.

*Exemple: Ils mesurent les engrais liquides et solides avec les moyens auxiliaires adaptés selon les instructions. (1.4.1.1)*

### C4 Analyse

Les hortultrices ou les horticulteurs AFP décomposent une situation en éléments isolés, relèvent les rapports entre ces éléments et décèlent des caractéristiques structurelles.

*Exemple: Ils nomment les plantes avec leur nom français et botanique à l'aide de parties végétales représentatives d'après la liste d'assortiment. (1.5.1.1)*

### C5 Synthèse

Les hortultrices ou les horticulteurs AFP combinent les différents éléments d'une situation et les rassemblent en un tout.

Il n'existe aucun objectif évaluateur concernant le degré de compétence 5 dans le plan de formation des hortultrices ou des horticulteurs AFP

### C6 Evaluation

Les hortultrices ou les horticulteurs AFP se réfèrent à des informations et situations et les évaluent selon des critères déterminés.

*Exemple: Ils expliquent les répercussions négatives possibles des erreurs d'utilisation des engrais sur les plantes et l'environnement. (1.4.1.4)*

## Partie B Tableau des leçons

		1 <sup>re</sup> année		2 <sup>e</sup> année		Total	
		PR	PA	PR	PA	PR	PA
<b>Domaines d'enseignement</b>							
<b>Enseignement des connaissances professionnelles</b>							
Connaissances professionnelles	1.1 Préparation de livraisons			20		20	
	1.2 Travaux d'entretien dans l'entreprise	40	20	20		60	20
	1.3 Travaux de plantation et de semis	40	40			40	40
	1.4 Nutrition et protection des plantes		20	50	20	50	40
	1.5 Connaissances et utilisation des plantes	60	60	60	60	120	120
	1.6 Entretien de jardins et d'espaces verts		20		30		50
	1.7 Aménagement de jardins et d'espaces verts		30		80		110
	1.8 Production de plantes	30		30		60	
	1.9 Multiplication de plantes	20		10		30	
	<b>Total de l'enseignement des connaissances professionnelles</b>		<b>190</b>	<b>190</b>	<b>190</b>	<b>190</b>	<b>380</b>
<b>Enseignement de la culture générale</b>		<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>240</b>	<b>240</b>
<b>Sport</b>		<b>40</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>80</b>	<b>80</b>
<b>Total des leçons</b>		<b>350</b>	<b>350</b>	<b>350</b>	<b>350</b>	<b>700</b>	<b>700</b>

1<sup>re</sup> année cours bloc, thèmes sol et environnement, 30 périodes (objectifs généraux 1.2, 1.3, 1.4, 1.6, 1.7, 1.8, 1.9)

2<sup>e</sup> année cours bloc, thèmes utilisation et entretien des plantes, 30 périodes (objectifs généraux 1.3, 1.4, 1.5, 1.6, 1.8, 1.9)



selon l'orientation

Une note sera attribuée par semestre pour les connaissances professionnelles.

## Partie C Organisation, répartition et durée des cours interentreprises

---

### 1. But

Les cours interentreprises (CIE) complètent la formation de la pratique professionnelle et la formation scolaire. Ces cours sont obligatoires pour toutes les personnes en formation.

### 2. Organes responsables

La responsabilité des cours interentreprises est confiée à JardinSuisse.

### 3. Organes

Les organes des cours sont :

- la commission de surveillance
- les commissions des cours (nationales/cantonaux/régionales)
- les centres CI ou les autres lieux de formation comparables

Les commissions se constituent elles-mêmes et se dotent d'un règlement d'organisation. Au moins une déléguée ou un délégué du canton doit pouvoir siéger à la commission des cours.

### 4. Convocation

Les prestataires de cours édictent des convocations personnelles, d'entente avec les autorités cantonales responsables. Lesdites convocations sont envoyées aux entreprises de formation, à l'attention des personnes en formation.

Au cas où une personne en formation ne peut pas participer aux cours interentreprises pour des raisons indépendantes de sa volonté (maladie ou accident certifié par un médecin), la formatrice / le formateur doit communiquer, sans délai et par écrit, la raison de l'absence au prestataire du cours à l'attention de l'autorité cantonale. Les cours interentreprises manqués doivent être rattrapés par la personne en formation.

## 5. Durée, période et contenus

5.1. La durée des cours interentreprises est la suivante :

11 jours pour l'orientation **paysagisme**

- au cours de la première année de formation 7 jours à 8 heures cours 1a et 1b
- au cours de la deuxième année de formation 4 jours à 8 heures cours 2

5.2. Les cours interentreprises portent sur les contenus suivants:

### Orientation paysagisme

Cours	Thèmes principaux	Contenus	Objectifs particuliers
<b>1a</b> évalué 3 jours	Machines et moteurs Installations de l'entreprise Sécurité au travail	- Utilisation et entretien d'engins et de machines de transport - Utilisation et entretien d'engins et de machines pour le nettoyage de revêtement et pour la régulation des herbes indésirables - Maintenance des installations de l'entreprise et d'arrosage - Soins/maintenance de machines et d'outillage - Utilisation de machines pour la tonte et les soins du gazon	1.1.2 1.2.1 1.4.3 1.2.2 1.2.3 1.6.1
<b>1b</b> évalué 4 jours	Travaux de plantation et de semis Nutrition et protection des plantes Sécurité au travail Prescriptions de sécurité Travaux de taille aux plantes	- Préparer des surfaces de semis - Planter des végétaux - Fixer des plantes - Techniques de semis - Préparer des récipients pour la plantation - Epancher des engrais selon les prescriptions - Appliquer des produits phytosanitaires - Tailler des haies, rosiers, plantes vivaces et arbustes d'ornement	1.3.1 1.3.2 1.3.5 1.3.3 1.3.4 1.4.1 1.4.2 1.6.2
<b>2</b> évalué 4 jours	Constructions de jardin Sécurité au travail Utilisation et entretien de machines	- Machines pour les travaux du sol - Poser des revêtements et des bordures, utiliser des outils de coupe et de tronçonnage	1.7.1 1.7.2

5.3. Les autorités cantonales compétentes ont accès aux cours en tout temps.



## **6. Evaluation**

Pour l'orientation paysagisme, 3 cours au total seront évalués (voir 5.2.).

La procédure est définie dans le guide concernant les cours interentreprises.

## Partie D Procédure de qualification

### Orientation paysagisme

---

#### 1. Organisation

L'organisation des examens est du ressort des autorités cantonales compétentes.

La procédure de qualification est réalisée dans l'entreprise formatrice, dans un autre établissement adapté, dans un centre de formation ou dans une école professionnelle. Un lieu de travail et les installations nécessaires sont mis à disposition dans un état irréprochable aux personnes en formation.

La convocation aux examens, qui a lieu au 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> semestre, précise quels matériaux, équipements et vêtements les personnes en formation doivent apporter.

Le responsable de formation est dans l'obligation de mettre durant la partie de procédure de qualification qui se déroule dans l'entreprise formatrice, intégralement et sans interruption, les matériaux, les équipements et les installations nécessaires à la disposition de la personne en formation.

#### 2. Domaines de qualification

##### 2.1. Travail pratique

***Domaine de qualification: travail pratique prescrit (TPP)***

La personne en formation doit démontrer dans le cadre d'un travail pratique prescrit qu'elle est à même d'exécuter les tâches demandées dans les règles de l'art et en fonction des besoins et de la situation. L'office cantonal compétent fixe le lieu et la période d'examen. Le travail pratique prescrit s'étend sur un total de 8 heures pour les deux orientations.

Le dossier de formation et les documents relatifs aux cours interentreprises peuvent être utilisés comme aides.

## Plan de formation hortultrice ou horticulteur AFP

Les compétences professionnelles, méthodologiques ainsi que sociales et personnelles seront examinées, durant cette partie de qualification, dans les objectifs généraux suivants :

### **Orientation paysagisme**

- 1.1 Préparation de livraisons
- 1.2 Travaux d'entretien dans l'entreprise
- 1.3 Travaux de plantation et de semis
- 1.4 Nutrition et protection des plantes
- 1.6 Entretien de jardins et d'espaces verts
- 1.7 Aménagement de jardins et d'espaces verts

### **2.2 Connaissances professionnelles**

Les objectifs évaluateurs scolaires dans ce domaine de qualification sont testés durant 30 minutes par oral sur la base du dossier de formation remis par la personne en formation.

Le domaine de qualification comprend:

### **Orientation paysagisme**

- 1.1 Préparation de livraisons
- 1.2 Travaux d'entretien dans l'entreprise
- 1.3 Travaux de plantation et de semis
- 1.4 Nutrition et protection des plantes
- 1.5 Connaissances et utilisation des plantes
- 1.6 Entretien de jardins et d'espaces verts
- 1.7 Aménagement de jardins et d'espaces verts

### **2.3 Culture générale**

L'examen final dans ce domaine de qualification est régi par l'ordonnance de l'OFFT concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale.

### 3. Notes d'expérience

La note d'expérience correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, des notes concernant:

- a. L'enseignement des connaissances professionnelles (compte triple)  
(4 notes de semestre)
- b. Les cours interentreprises (compte simple)  
(évaluation des cours 1, 2, et 3)

La note de l'enseignement des connaissances professionnelles résulte de la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des notes correspondantes des bulletins semestriels.

La note des cours interentreprises correspond à la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des notes des contrôles de compétence.

### 4. Evaluation des prestations

Les prestations dans la phase finale de la procédure de qualification sont évaluées avec des notes de 6 à 1. Des demi-notes intermédiaires sont autorisées. Les notes de chaque domaine de la procédure de qualification, composées à l'aide des notes des positions individuelles, sont arrondies à une décimale pour la moyenne.

La note globale, les notes de chaque domaine de qualification de l'examen final, ainsi que la note d'expérience et l'orientation choisie sont indiquées sur le bulletin de notes.

#### Echelle d'évaluation

Note	Qualification de la prestation
6	très bien
5	bien
4	satisfaisant
3	faible
2	très faible
1	non exécuté

Plan de formation horticultrice ou horticulteur AFP

## 5. Conditions de réussite et pondération des notes

La procédure de qualification est réussie lorsque

- le domaine de qualification TPP est évalué avec une note supérieure ou égale à 4; et
- la note globale est supérieure ou égale à 4.

La note globale correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, des notes pondérées des domaines de qualification de l'examen final ainsi que de la note d'expérience pondérée.

La pondération est fixée comme suit:

- a. TPP 50%
- b. connaissances professionnelles: 10%
- c. culture générale: 20%
- d. note d'expérience: 20%  
(la note d'expérience de l'enseignement des connaissances professionnelles compte triple, la note d'expérience des cours interentreprises compte simple)

**Total 100%**

## Annexe

### Index des documents

Index des documents relatifs à la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et de leurs sources de référence pour la profession d'hortultrice ou d'horticulteur AFP.

Documents	Date	Source de référence	Adresses des sources de référence
<b>Ordonnance sur la formation professionnelle initiale hortultrice AFP / horticulteur AFP</b>	31 octobre 2011	électronique: Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT  Version imprimée Office fédéral des constructions et de la logistique	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT Effingerstrasse 37 3003 Berne <a href="http://www.bbt.admin.ch">www.bbt.admin.ch</a>  Office fédéral des constructions et de la logistique, 3003 Berne <a href="http://www.bundespublikationen.admin.ch/fr">www.bundespublikationen.admin.ch/fr</a>
<b>Plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale</b>	31 octobre 2011	JardinSuisse, Association suisse des entreprises horticoles	JardinSuisse Association suisse des entreprises horticoles Bahnhofstrasse 94 5000 Aarau  Tél: 044 388 53 00 Fax: 044 388 53 25 <a href="mailto:info@jardinsuisse.ch">info@jardinsuisse.ch</a> <a href="http://www.jardinsuisse.ch">www.jardinsuisse.ch</a>
<b>Plan d'enseignement standard pour l'entreprise formatrice</b>			
<b>Plan d'enseignement standard pour les cours interentreprises</b>			
<b>Plan d'enseignement standard pour l'école professionnelle</b>			
<b>Liste de plantes de la formation initiale</b>			
<b>Règlement-cadre concernant l'organisation des cours interentreprises</b>			
<b>Directives sur les cours interentreprises</b>			
<b>Directives sur la procédure de qualification</b>			
<b>Rapport de formation</b>			

Plan de formation hortultrice ou horticulteur AFP

<b>Directive relative au dossier de formation</b>			
<b>Sécurité au travail et protection de la santé dans la branche verte (solution par branche)</b>			
<b>Documents supplémentaires selon publication sur le site internet de JardinSuisse</b>			
<b>Formulaire de notation</b>		CSFO	CSFO/SDBB Maison des cantons Speichergasse 6 CP 583 3000 Berne 7 <a href="mailto:info@sdbb.ch">info@sdbb.ch</a> <a href="http://www.sdbb.ch">www.sdbb.ch</a>